

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE de SOUSTELLE
30110**Séance du **15 décembre 2020**Numéro de délibération **D2020_19**

L'an deux mil vingt

et le quinez

à 18 heures.

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de : Georges RIBOT

Présents :

RIBOT Georges, OZIL Jean Pierre, COEURDACIER DE GESNES Ophélie, LINGERAT Céline,
BRUNEL Laurent, KUBANI Sébastien, SOLEIROL Claude, PRIVAT Christian, PRIVAT Eric,
NOGARET Jerome,

Absents :

VOILLIOT Loic

A été nommé secrétaire : Katy ERDELYI

Objet de la Délibération

NOMINATION DES VOIES DE LA COMMUNE (ADRESSAGE)

Mr le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies, En effet, une meilleure identification des lieux dits et des maisons faciliterait à la fois l'intervention des services de secours mais également la gestion des livraisons en tous genres, cet adressage constitue un prérequis obligatoire pour le déploiement de la fibre optique, en permettant notamment la localisation a 100% des foyers, Par cette délibération du conseil municipal, il est demandé aux membres délibérants de valider les noms et numéros attribués à l'ensemble de la voirie communale,

Après vote, adoptée à l'unanimité

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

publication

notification

le

du

du

